

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026 à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 14 avril 2026 et transmise par voie électronique le 14 avril 2026 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Jean ABADIE, Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Elisabeth POUTS, Véronique CASANAVE, Elisabeth MIRANDE, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

Absent :

Excusée : Mme Pascale BESTI (ayant donné procuration à Mme Marie-Christine RABERIN).

Secrétaire de séance : M. Robert CUBRIS.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance du 21 mars 2026.
- Approbation du procès-verbal de séance du 7 avril 2026.
- Vote du budget primitif 2026.
- Autorisation donnée au Maire pour réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre.
- Questions diverses.

0. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 MARS 2026 ET 7 AVRIL 2026

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour et après que le Maire ait apporté les réponses aux questions posées, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les procès-verbaux des séances des 21 mars 2026 et 7 avril 2026.

1. DÉLIBÉRATION N° 1-2704/2026 – Vote du budget primitif 2026

Bien que le vote se fasse au chapitre, le budget primitif est présenté de manière détaillée par Elisabeth POUTS, adjointe aux finances afin d'informer au mieux les nouveaux élus.

Après avoir répondu aux différentes questions posées, les membres du conseil votent à l'unanimité avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2026.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 144 641,96

Recettes : 141 067,81

Fonctionnement

Dépenses : 558 380,00

Recettes : 558 380,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 156 283,00 (dont 11 641,04 de RAR)

Recettes : 156 283,00 (dont 15 215,19 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 558 380,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 558 380,00 (dont 0,00 de RAR)

2. DÉLIBÉRATION N° 2-2704/2026 – taux de fongibilité des crédits accordé par le conseil municipal au Maire pour le budget primitif 2026.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2026,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Prêt de matériel à la commune de Saint-Castin pour l'école : il n'est pas nécessaire de tout récupérer. Un état des lieux va être fait pour voir la taille des tables dont nous avons besoin.
- Exercice camp militaire de Sedzère le 3 juin 2026 : le plan communal de sauvegarde est à modifier et à faire vivre. Une amélioration est envisagée.
- Des démarches sont en cours pour le remplacement du personnel sortant et une réorganisation avec saisine du comité technique intercommunal.
Le renouvellement du contrat de l'agent périscolaire est également à prévoir.
- Chemin du Moulin de Capbat : un sinistre a été déclaré dans le cadre de la protection juridique car l'assurance adverse ne voulait traiter qu'avec l'assurance de la commune.
- Eclairage public : plusieurs demandes pour des réglages d'éclairage ont été faites. A suivre.
- 8 mai : trois personnes de Gabaston sont inscrites sur le monument aux morts. La cérémonie sera organisée cette année à 11h30.
- Nettoyage du carré potager : à faucher.
- Dépannage de l'affichage du TBI : il faut contacter l'entreprise qui l'a installé.
- Une journée citoyenne est à planifier.
- La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au lundi 1^{er} juin 2026 – 20h30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-2704/2026 à 2-2704/2026.

Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Patrick CHAUVIN,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Jean ABADIE,
- M. Robert CUBRIS,
- M. Christophe MACALUSO,
- M. Yvan LE PORHIEL,
- M. Mathieu PLACÉ,
- Mme Elisabeth POUTS,
- Mme Véronique CASANAVE,
- Mme Elisabeth MIRANDE,
- Mme Marie-France BRITIS-BETBEDER,
- Mme Karine JANER,
- Mme Marie-Christine RABERIN.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

